



**Extrait du registre  
des délibérations de la commune du Grand-Lucé  
séance du 26 Septembre 2022**

L' an deux mil vingt deux et le vingt six Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : BERNARD Chantal, CHARTIER Sylvie, RENARD Caroline, ROLLAND Nelly, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, GUET Patrick, LECLERC Jean-Yves, LEONARD Jérôme, MARECHAL Claude, PLOUSEAU François, RICORDEAU Sébastien

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : AUBERT Isabelle à M. LECLERC Jean-Yves, BRIFFAULT Anaïs à M. DUPUIS Pascal, OSTER Béatrice à Mme ROLLAND Nelly, VENTUJOL Maryline à M. LEONARD Jérôme

Absent(s) : M. PIGNON Jean-Francis

Excusé(s) : Mme THIBOUS Françoise

M. RICORDEAU Sébastien a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 17

Date de la convocation : 16 Septembre 2022

Date d'affichage : 19 Septembre 2022

**RÉF : D2022-076**

**OBJET DE LA DELIBERATION : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2022 - 2023**

Les tarifs de la restauration scolaire ont été votés en juillet dernier. Face aux diverses augmentations qui impactent le budget communal, il apparaît nécessaire de faire évoluer le tarif du repas.

La société RESTORIA n'ayant pas répondu à nos sollicitations quant à l'avenant sur l'augmentation de leurs tarifs,

Il est proposé une augmentation de 4% des tarifs précédents.

	2021 – 2022	2022 - 2023
Repas enfant Lucéen	3,36 €	3,49 €
Repas enfant hors commune	3,57 €	3,71 €
Repas adulte	4,69 €	4,88 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ABROGE** la délibération n° D2022-057 du 5 juillet 2022
- **APPROUVE** les tarifs présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2022 – 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pascal DUPUIS



A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201433-20220926-D2022-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2022